

ACTUALITÉS

La géomatique sur le Salon des Maires

Texte de l'article de *Géomatique Expert* n° 54 Décembre-Janvier 2007, reproduit avec son aimable autorisation

Comme chaque année à l'occasion du salon des Maires (SMCL), le SPDG organisait une conférence sur un thème "controversé" de la géomatique du XXI^e siècle. Cette fois-ci, le sujet retenu tournait autour du Géoportail et de ses implications pour les collectivités locales.

Le débat du SPDG lors du Salon des mairies fait désormais partie des rendez-vous traditionnels de la géomatique Hexagonale. Cette année, le thème choisi, le Géoportail, mettait face à face les maîtres d'œuvre et les acteurs/utilisateurs. Parmi les premiers, plusieurs représentants des administrations responsables (DGME, IGN, BRGM) ; représentant les seconds, les responsables géomatiques des collectivités de Lorient et Brest. Là-dessus, Denis Delerba, de l'AITF, venu présenter les résultats d'un sondage mené auprès d'une centaine de collectivités sur leurs habitudes et leur politique en matière d'information géographique.

Géoportail...

La première partie fait le point sur l'univers Géoportail. Clément Jacquemet, de la DGME, expose le point de vue du coordinateur. Rappelant qu'il s'agit d'un projet porté initialement par l'Adae, il se définit comme le "portail" permettant un accès géographique au patrimoine public. Le contenu du Géoportail se formalise en un tableau à deux entrées ; du point de vue "fonctions", on distingue l'aspect navigation géographique, sous la responsabilité de l'IGN, et l'aspect catalogage (recensement, métadonnées), sous la responsabilité du BRGM (application baptisée Géocatalogue) ; du point de vue "contenu", une partie "administration", gratuite, et une partie "service", éventuellement payante. Une charte qui explicite les buts, les responsabilités, les moyens mis en œuvre, etc. encadre le développement et le fonctionnement de la partie "administration".

Cœur du Géoportail, l'aspect collaboration entre administrations (centrales et territoriales). D'un côté, l'IGN, responsable de la partie

géographique et le BRGM, responsable du moteur de recherche ; de l'autre, les partenaires publics, qui décident librement d'adhérer ou non, et ne concèdent à minima que les droits de visualisation de leurs données. Des accords cadres, à destination des collectivités locales (actuellement en cours de rédaction), garantissent l'intégrité des autres droits, notamment de reproduction et de détention. Le Géoportail ne contient aucune donnée, uniquement des liens pointant vers des sources externes, par exemple compatibles WFS/WMS ; les participants choisissent l'hébergeur qui leur convient : *"La subsidiarité représente le point central du Géoportail. Donner de la visibilité, offrir au citoyen un portail recensant toutes les informations pertinentes sur un lieu donné."*

En contrepartie de la cession des droits de visualisation, l'administration participante bénéficie d'un catalogage de ses métadonnées ainsi que d'un droit d'accès gratuit aux données. L'utilisateur final consulte gratuitement les informations ; la charte bannit toute publicité, hormis des liens vers la partie service qui propose des prestations payantes.

Patrick Leboeuf de l'IGN enchaîne sur l'état actuel du portail. Le site reçoit environ deux millions de visites par mois, pour une moyenne de 70 000 par jour, avec une pointe le dimanche et le lundi. Depuis l'ouverture en juin, les équipes de l'Institut ont développé de nouvelles fonctions, comme la recherche par toponyme ou par coordonnées. D'ici peu, la sélection et le téléchargement des fichiers de type raster (Scan 25TM et BD OrthoTM), moyennant sols et écus, viendront s'ajouter aux produits déjà disponibles. À moyen terme, avant le milieu de l'année 2007, le Géoportail s'enrichira d'autres couches raster, d'éléments de la BD Parcellaire sur 7 000 communes, ainsi que des couches de ponctuels fournis par les partenaires : les radars fixes venant du ministère de l'Équipement, cartes et stations météorologiques, extraits télévisuels fournis par l'INA et géolocalisés.

Fin avril début mai, des linéaires et des surfaciques vectoriels s'y joindront ; Patrick Leboeuf évoque une "thématique citoyenne" issue de la directive Inspire : BD TopoTM, BD parcellaireTM (théoriquement disponible sur toute la France en 2008), bâti, occupation du

sol... en collaboration avec la DGI. L'intégration de la BD AdressesTM fait l'objet actuellement d'une négociation avec la CNIL.

Dans un troisième temps, l'IGN envisage l'arrivée de la3D — via l'intégration de la BD AltTM pour les terrains, et l'information hauteur de la BD Topo - ; l'Institut mène actuellement des études préliminaires, visant à développer un outil automatique de texturage. Entre temps, l'IGN invite les collectivités locales à enrichir le site par leurs propres données, à l'exemple du Conseil général de Martinique qui a déjà intégré ses sentiers de randonnée.

... et Géocatalogue sont dans un bateau

Jean-Marc Trouillard, du BRGM, poursuit sur le Géocatalogue, qui constitue la partie répertoire de métadonnées du Géoportail, une "formidable possibilité de se faire connaître". Le Géocatalogue propose deux fonctions : la recherche et le catalogage proprement dit. La recherche fonctionne par sélection sur la base d'une zone d'intérêt puis d'un ou plusieurs mots clefs. Le résultat se présente sous forme d'une liste contenant l'entité sélectionnée, son logo, un résumé de son activité (ou des caractéristiques du produit proposé), plus un accès à un site web externe. En amont, les partenaires renseignent un formulaire de métadonnées, soit directement en ligne, soit en envoyant un fichier standard au format XML / ISO 1915 1939 (le BRGM éditera une plaquette détaillant ces deux possibilités). Pour aider les collectivités locales novices, le BRGM traduira et diffusera une version enrichie d'un utilitaire libre de génération de métadonnées développé par la FAO, Géosource, sous forme d'archive directement exécutable sous WindowsTM ou Linux.

"Encore une fois, insiste Jean-Marc Trouillard, publier ses informations dans le Géocatalogue ne préjuge pas d'un abandon quelconque de ses droits. Ouvert à tous les partenaires, offrant des

commodités comme la mémorisation des recherches, le Géocatalogue se veut l'outil par excellence d'aide à la consultation du Géoportail. Il fonctionne depuis le 13 novembre, nous testons Géosource en décembre, et le diffuserons dès janvier, avec des versions améliorées à suivre au premier et au quatrième trimestre 2007."

La salle, par l'intermédiaire d'Henri Pornon, de Jacques Cossalter ou encore de la Communauté d'agglomération de Cherbourg, exprime des inquiétudes : premièrement, par rapport à l'identité visuelle du Géoportail, qui fait la part belle à l'IGN, sans distinguer véritablement entre partie gratuite et payante ; Franck Leboeuf, tout en indiquant que l'État n'a pas subventionné le projet, précise que la prochaine version du portail adoptera une charte graphique différente, dont fera partie la "Marianne".

Thierry de Tombeur, de chez Star/Apic, émet des doutes quant à la possibilité qu'aura un concurrent privé de l'IGN de figurer sur le Géoportail, voire sur la gestion interne des flux financiers entre l'IGN "administration" et l'IGN "services" ; Nathalie Bismuth, directrice commerciale de l'IGN, dément tout passe-droit et garantit un traitement égalitaire, doublé d'une transparence sur les barèmes. Enfin, Cartosphère regrette que la charte, dans sa rédaction actuelle, restreigne la publication des données, aucun opérateur privé ne pouvant faire figurer ses données sur la partie "administration", quant bien même ce serait à titre gracieux.

Le point de vue des collectivités locales

La table ronde se poursuit par l'exposé de Denis Delerba, de la ville de Nice (ici représentant l'AITF), des résultats d'un sondage mené auprès de 70 collectivités locales. Ce sondage porte sur la volonté de partage de l'information géographique entre administrations. Toutes les collectivités consultées se déclarent prêtes à mettre à disposition d'un autre acteur public leurs données, à condition que ceci se fasse dans un cadre précis. Si 98 % n'objectent pas à la diffusion plus générale, sous forme de fichier PDF, de cartes produites par les services

techniques, seul un tiers se prononce pour la publication de données vectorielles (en 2000, cette proportion ne dépassait pas 3 %).

Selon Denis Delerba *"Il ne faut pas s'attendre à un consensus sur cette question. À mon avis, le chiffre devrait tendre vers un 50/50..."*. En revanche, la diffusion des données vectorielles, encadrée par une convention, ne rebute personne.

Interrogées sur leur désir de voir leurs données diffusées par le Géoportail, 75 % ont répondu non (Denis Delerba parle de "subsidiarité"). En revanche, 96 % souhaitent voir figurer un lien géoréférencé du Géoportail vers leur serveur ("complémentarité"). Enfin, 89 % refusent que l'IGN procède à la vente de leurs données ("Le service public n'a pas de vocation commerciale").

90 % des collectivités locales appuient la publication de leurs données sur une sorte de RGE restreint, constitué d'orthophotographies à 25 cm minimum, du cadastre et du filaire des voies. Aucun logiciel ne domine, tous se taillent un part du gâteau ; les interfaces d'accès aux données varient suivant les collectivités (la charte graphique devient une sorte de "carte d'identité"), et le contenu se renouvelle aussi vite que faire se peut (il s'agit d'une responsabilité "politique"). Enfin, 95 % des administrations locales qui ne publient pas encore leurs données vers le grand public se disent prêtes à le faire d'ici deux à trois ans.

"En résumé, conclut Denis Delerba, la diffusion des données locales existe déjà. La tendance actuelle montre une amélioration de l'accessibilité de ces informations. Enfin, si la donnée générale va du producteur global à l'utilisateur local, la donnée locale effectue le chemin inverse, à la condition expresse qu'elle demeure gratuite. On peut cependant se poser l'intérêt de l'intégration d'un référentiel topologique municipal dans une base de données nationale..."

La table ronde se conclut par deux exposés rapides des initiatives des communautés de Brest et de l'agence d'urbanisme de Lorient en la matière. À Brest, le projet visait à constituer une mémoire numérique intelligente du patrimoine de la communauté : à ce titre, l'administration offre une orthophotographie urbaine à 20 cm/pixel en téléchargement ; s'y ajoutent le PLU ainsi que des photographies anciennes (1919, 1929, 1950) récupérées des archives municipales. *"Le résultat nous semble satisfaisant, explique François Vigouroux. Même si la fréquentation du site n'atteint pas des sommets, la mise en ligne du PLU a reçu un plébiscite des*

professionnels, et le nombre de visiteurs au guichet a sensiblement baissé. La disponibilité des NRU en ligne a soulagé le service de l'équivalent d'un temps plein. Même si nous restons un peu en retard en ce qui concerne l'ergonomie, nous avons bien l'intention de nous adapter aux dernières technologies comme Google EarthsTM ou autres... À ce titre, le Géoportail représente une formidable occasion d'étendre la notoriété de notre site, mais il pose également beaucoup de questions : s'agit-il d'un site partiellement marchand ? Pourra-t-on aménager les échelles pour les rendre compatibles avec des référentiels urbains ? Pourra-t-on éviter les hiatus entre des données globales et locales mises à jour selon des rythmes différents ? Etc."

À l'agence d'urbanisme de Lorient (Audelor), la mise en ligne de données sur le site Internet remonte à 2005. 2006 a vu la publication de celles-ci sur Google MapsTM. Pourquoi ce choix ? *"Pour plusieurs raisons, répond Jean-Michel Le Barh. Nous ne possédons pas les droits de reproduction des données IGN que nous utilisons. Nous voulions également assurer une diffusion simple, commode sur un outil populaire et facile à mettre en œuvre. Enfin, nous doutons que le Géoportail offre une visibilité suffisante. Bien sûr, notre choix ne fait pas jurisprudence. Toutefois, Google MapsTM peut représenter une alternative intéressante au futur Géoportail. Alors, outils concurrents ou complémentaires ?"*

En attendant de trancher, il reste à résoudre des interrogations plus "terre à terre". Par exemple, dans le cas de divergence entre des sources informatiques et des sources papier. Là-dessus, le point de vue du Crige se résume à d'autres questions : "À terme, le numérique deviendra le document juridiquement opposable, à l'inverse de ce qui se fait actuellement. Ce mouvement pose à son tour d'autres soucis : que faire pendant la transition papier/numérique ? Comment gérer la multiplication induite des référentiels ? De quoi alimenter les réflexions pour les mois qui viennent..."